



**Demande de Réservation au Centre de Loisirs
pour les VACANCES DE JUILLET 2011**

A Villetaneuse, Les centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés âgés de 3 ans jusqu'à l'anniversaire des 12 ans.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Numéro de téléphone des parents :

Centre de Loisirs fréquenté :

☐ Maternel

☐ Élémentaire

Imprimé à remplir et à retourner au plus tard le 15 JUIN 2011 au Service Enfance en Mairie de Villetaneuse

JOURS	Journée Entière	Matinée avec repas	Après-midi avec goûter
Lundi 4 Juillet			
Mardi 5 Juillet			
Mercredi 6 Juillet			
Jeudi 7 Juillet			
Vendredi 8 Juillet			
Lundi 11 juillet			
Mardi 12 Juillet			
Mercredi 13 Juillet			
Jeudi 14 Juillet	FERME		
Vendredi 15 Juillet			
Lundi 18 Juillet			
Mardi 19 Juillet			
Mercredi 20 Juillet			
Jeudi 21 Juillet			
Vendredi 22 Juillet			
Lundi 25 Juillet			
Mardi 26 Juillet			
Mercredi 27 Juillet			
Jeudi 28 Juillet			
Vendredi 29 Juillet			

Signature du Responsable de l'enfant :

Date :



En raison des travaux réalisés durant l'été l'école Jules Verne, le Centre de Loisirs sera accueilli à l'école Jean-Baptiste Clément, du 4 juillet au 26 Août 2011.

Accueils des enfants sur les Centres de Loisirs :

- **Matin** : 7h 30 jusqu'à 9h 30
- **Soir** : à partir de 16h 30 jusqu'à 18h 30
- **Pour les accueils à la demi journée** : arrivée et départ entre 13h00 et 13h30

Modalités en cas de désistement :

Les parents pourront décommander la participation de leur(s) enfant(s) auprès du Centre de Loisirs ou du Service Enfance, le lundi au plus tard pour le mercredi, 48 heures à l'avance pour les vacances scolaires, en téléphonant ou en se déplaçant.

En cas de maladie, les familles devront contacter au plus vite, **avant 9 h 30**, le responsable du centre de loisirs pour prévenir de l'absence de l'enfant. A défaut, les repas seront facturés.

Facturation du centre de loisirs :

Les centres de loisirs ne seront pas facturés dans les cas suivants :

- Désistement
- Enfant malade

Les enfants non prévus seront accueillis en fonction des places disponibles à partir de 9 heures 30.

Dans ce cas précis, les familles doivent se déplacer en Mairie au Service Enfance afin d'effectuer les inscriptions pour la période concernée.

Il est impératif que les formulaires soient déposés UNIQUEMENT au Service Enfance de la Mairie en respectant les dates limites de retour.

Pour tout renseignement, contactez :	Service Enfance
1 place de l'Hôtel de Ville, 93430 Villetaneuse - 01 49 40 76 38	
Centre de Loisirs Robinson :	01 48 22 74 55
Centre de Loisirs Anne Frank :	01 48 29 49 29
Centre de Loisirs Jules Verne :	01 42 35 95 08